



Info COVID-19 : fermeture des agences

Conformément au protocole instauré par les pouvoirs publics, nous sommes dans l'obligation de **fermer l'accès de nos agences au public jusqu'au 02 mai 2021**

Nos collaborateurs se sont organisés pour assurer une **continuité d'activité** et nous restons donc joignables par **téléphone et par e-mail.**

04 76 31 38 77
contact@lspimmo.fr



Les visites de biens immobiliers en vue de l'achat ou de la location d'une **résidence principale** sont autorisées, **sans limite géographique**, dans le respect des règles sanitaires.

Protocole :

- le nombre de visites pour un même logement est limité à **une par demi-journée**
- ces visites ont lieu **sur rendez-vous** uniquement et donnent lieu à un « bon pour visite » permettant au visiteur de justifier son déplacement
- le temps de visite est limité à **30 minutes**
- les **visites groupées sont interdites.**

Un professionnel peut se déplacer chez un particulier pour une **estimation**, un **mandat**, une séance **photos**, etc.